



# FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/7

## Grotan bactericide

Révision 1

Date de révision 2021-03-26

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Grotan bactericide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ransom & Randolph  
Adresse 3535 Briarfield Boulevard, PO Box 1570  
Maumee, Ohio 43537 USA  
Web www.ransom-randolph.com  
Téléphone +1 (419) 865-9497  
Télécopie +1 (419) 865-9997  
Email RR.SDS@dentsply.com  
Adresse e-mail de la personne compétente RR.SDS@dentsply.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 02.66101029  
Société Centro antiveneni Niguarda di Milano  
Centro antiveneni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

#### Usage prévu

Matiere premiere pour fonderie .

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317; Eye Irrit. 2: H319;

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



##### Mention d'avertissement

Attention

##### Mention de danger

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.  
Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Conseil de prudence: Prévention

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P264 - Se laver (hands) soigneusement après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

# Grotan bactericide

Révision 1

Date de révision 2021-03-26

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Conseil de prudence: Intervention</b>	des yeux/ du visage. P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ /en cas de malaise. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ . P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P330 - Rincer la bouche. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Conseil de prudence: Élimination</b>	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
2,2',2''-(Hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triethanol	613-114-00-6	4719-04-4	225-208-0		70 - 80%	Acute Tox. 4: H302; Skin Sens. 1: H317;
Ethanolamine	603-030-00-8	141-43-5	205-483-3		1 - 10%	Acute Tox. 4: H332; Acute Tox. 4: H312; Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314;

#### Description

	Le texte intégral relatif aux Phrases de risque mentionnées dans cette partie est présenté en Section 16.
--	---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
<b>Contact avec la peau</b>	Ôter les vêtements contaminés. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS FAIRE VOMIR. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Ingestion</b>	Nocif par inhalation et par ingestion. Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Inhalation</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Consulter un médecin.

## Grotan bactericide

Révision 1

Date de révision 2021-03-26

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ingestion	Consulter un médecin.
-----------	-----------------------

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
--	--

## 5.3. Conseils aux pompiers

	Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.
--	---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter un équipement de protection approprié.
--	---

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.
--	---

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Absorber avec un produit absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit.
--	---

## 6.4. Référence à d'autres sections

	Se reporter à la section 2, 8, 13 pour de plus amples informations.
--	---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.
--	--

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.
--	---

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

	Matiere premiere pour fonderie .
--	----------------------------------

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

	Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.
--	--

## 8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Ethanolamine	VME ppm: 3	VME mgm3: 8
	VLE ppm: -	VLE mgm3: -
	Observations: -	TMP No: 49, 49 bis
	FT No: 146	



## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Grotan bactericide

Révision 1

Date de révision 2021-03-26

## 8.2. Contrôles de l'exposition

	 
8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux.
Protection des yeux / du visage	Lunettes de protection réglementaires. Écran facial.
Protection de la peau - Protection des mains	Gants de protection contre les produits chimiques (en PVC).
Protection respiratoire	Porter :. Équipement respiratoire adapté.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Légère/Caractéristique
pH	10.3 - 11.3
Point d'ébullition	110.5 °C
Taux d'évaporation	indéterminé
Point de fusion	indéterminé
Point de congélation	indéterminé
Densité relative	donnée non disponible
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage	donnée non disponible
Pression de vapeur	> 1300 Pa
Densité de vapeur	> 1
Viscosité	> 60 mPas (Cone & Plate)
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Solubilité	Soluble dans l'eau

## 9.2. Autres informations

Densité	1.145 - 1.16
Benzene Content	indéterminé
Teneur en plomb	indéterminé
COV (composants organiques volatiles)	indéterminé
Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

	Sans objet.
--	-------------

## Grotan bactericide

Révision 1

Date de révision 2021-03-26

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Hazardous polymerization does not occur.

## 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible sur ce produit.

## 10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec : Acides forts, Bases fortes, Agents oxydants puissants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si stocké et utilisé conformément aux recommandations.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## 11.1.4. Informations toxicologiques

Grotan bactericide	Voie orale chez le rat DL50: 1009 to 3950 mg/kg	Voie dermique chez le lapin DL50: >2000
	Par inhalation chez le rat CL50/4 h: 0.37 mg/l	

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Grotan bactericide	Daphnies CE50/48h: 15.000 mg/l	Poisson CL50/96h: 15.000 mg/l
	Cyprinodons variegatus CL50/96h: >118 mg/l	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Dose minimale avec effet observé.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dose minimale avec effet observé.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

indéterminé.

## 12.6. Autres effets néfastes

indéterminé.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à. aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

## Méthodes d'élimination

Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.

## Élimination du conditionnement

Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

## Informations supplémentaires

# Grotan bactericide

Révision 1

Date de révision 2021-03-26

## Informations supplémentaires

	Pour la mise en décharge à l'intérieur de l' UE , le code approprié selon le Catalogue Européen des Déchets devrait être utilisée .
--	---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

### 14.4. Groupe d'emballage

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

### 14.5. Dangers pour l'environnement

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## Informations supplémentaires

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Règlements</b>	<p>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p> <p>RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p>
-------------------	--

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## SECTION 16: Autres informations

### Autres informations

<b>Révision</b>	<p>Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 - 2.1. Classification de la substance ou du mélange.</li> <li>2 - 2.1.2. Classification - CE 1272/2008.</li> <li>2 - Pictogrammes de danger.</li> <li>2 - Mention d'avertissement.</li> <li>2 - Conseil de prudence: Prévention.</li> </ul>
-----------------	---

## Grotan bactericide

Révision 1

Date de révision 2021-03-26

## Autres informations

	<p>2 - Conseil de prudence: Intervention.  4 - Ingestion.  10 - 10.4. Conditions à éviter.  10 - 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.  12 - 12.1. Toxicité.  15 - Étiquetage.  15 - Mention de danger.  15 - Phrase(s) S.</p>
<p><b>Texte des mentions de danger présentées en Section 3</b></p>	<p>Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.  Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  Acute Tox. 4: H312 - Nocif par contact cutané.  Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation.  STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.</p>

## Informations supplémentaires

	<p>Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.</p>
--	--